

20200625-7

**Délibération du Conseil d'administration  
de l'établissement public Paris Musées  
Séance du 25 juin 2020**

**Objet : Convention entre Paris Musées et le Nordnorsk Kunstmuseum relative à l'organisation de l'exposition « François-Auguste Biard » (titre provisoire) présentée à la Maison de Victor Hugo du 5 novembre 2020 au 7 mars 2021**

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n°2012 SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1<sup>er</sup> : Le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer la convention liant Paris Musées et le Nordnorsk Kunstmuseum, dont le texte est annexé à la présente délibération, dans le cadre de la coorganisation de l'exposition « François-Auguste Biard », présentée à la Maison Victor Hugo du 5 novembre 2020 au 7 mars 2021 et au Nordnorsk Kunstmuseum de Tromsø en Norvège du 17 avril au 29 août 2021.

Article 2 : Les dépenses relatives à l'organisation de cette exposition seront imputées sur le budget de fonctionnement de Paris Musées, exercices 2020 et 2021.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine Lévy